



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

**Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
des Pyrénées Atlantiques**

**Service Gestion Police de  
l'Eau**

**Guichet Unique**

Dossier suivi par :  
Sylvie CAZENAVE

Tél. : 05 59 80 87 47  
Fax : 05 59 80 86 08

Réf. : **64-2018-00013**  
**SC - LET180164**

**Monsieur le Gérant**

**SERHY**

**1 Bis, avenue de la Méditerranée**

**81240 SAINT-AMANS-SOULT**

Mèl : sylvie.cazenave@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Objet : Autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement : **Création et exploitation d'une micro-centrale hydroélectrique sur le Gabarret**

**Accusé de réception au guichet unique de l'eau.**

Pau, le 7 février 2018

Monsieur le Gérant,

Après analyse de la liste des pièces fournies à l'appui de votre demande et en application de l'article R. 181-16 du code de l'environnement, j'accuse réception de votre demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

**Création et exploitation d'une micro-centrale hydroélectrique sur le Gabarret**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 6 février 2018
- numéro d'enregistrement au guichet unique : **64-2018-00013**

Au vu de votre demande d'autorisation environnementale, les procédures traitées dans le cadre de votre dossier sont les suivantes :

- autorisation au titre de la législation sur l'eau ;
- dérogation aux interdictions édictées pour la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats en application du 4° de l'article L. 411-2 ;
- autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité en application de l'article L. 311-1 du code de l'énergie.

Enfin, je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de l'instruction de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
La cheffe du service Gestion et Police de l'Eau



Juliette Friedling

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.